



demande information pour trouver assurance d'un artisan

Par **sy108**, le **19/09/2012** à **09:44**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car nous sommes victime d'un litige avec un Artisan.

Hors il s'avère que son installation pourrai être dangereuse selon un chauffagiste venu faire un constatation rapide avant l'intervention d'un expert.

Il nous à fait un trou dans le mur à 20 cm du sol (maison neuve livré en fevrier) avec un genre de tubage en accordéon terminé par une petite grille blanche avec "un nid d'abeille" à l'intérieur.

Le tirage du poêle et du coup, très mauvais donc il s'encrasse, la petite grille se bouche et le poêle se met en sécurité.

En plus le fumée touche le crépi et donc le noirci (un crépi neuf)

Nous nous sommes rendu sur la foire de Sedan et nous avons rencontré les revendeurs Deville où Mr Pouydesseau s'est fourni l'appareil.

Il nous ont déconseiller de nous servir du poêle car il devrai être installer en raccordement avec un conduit isolé extérieur, soit en raccordement de cheminé.

Nous avons pourtant une cheminée mais notre poêle n'as pas été raccorder à celle ci. Notre installation pourrai être dangereuse. Le froid arrive malheureusement et nous ne pouvons nous servir de notre appareil, j'ai un bébé de 1 an et un petit garçon de 4 ans.

Pour faire valoir nos droits, notre assurance juridique nous demande l'assurance professionnel de Mr Pouydesseau Alain qu'il ne nous à pas fourni.

Or, ils nous est impossible de l'obtenir par lui même.

La chambre des métiers et de l'artisanat nous a refuser de nous a donner.

Comment je pourrai faire pour l'obtenir cette assurance??

Merci à vous

Par **PriscMal**, le **21/10/2013** à **21:30**

Bonjour,

Ayant tombé par hasard sur ce site, je tiens à vous informer que ce litige à été régler à l'amiable entre les experts de nos assurances. Lorsque je lis votre post, cela me fait bien rire, en aucun cas la mise en danger d'autrui a été reconnue, de plus, je crois que l'on s'est très mal compris, je tiens à vous signalez que si dans les prochains jours, ce post à titre discriminatoire et affabulatoire n'es pas retiré, je serais dans l'obligation, de porter cette affaire à la juridiction compétente.

Cordialement

Par **JuLx64**, le **21/10/2013** à **23:32**

Moi il me semble très intéressant ce post. Au lieu de vouloir le censurer, exposez-nous plutôt votre version des faits.

Par **skoda5108**, le **10/11/2013** à **15:54**

Moi aussi, je trouve ce post très intéressant. L'installation semble vraiment très dangereuse, je ne sais si les assurances peuvent intervenir dans ce cas. Il semble que l'installation ne soit pas l'oeuvre d'un professionnelle. Il s'agirait plitôt de bricolage